

ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION

Le Maire de la ville d'Auby,

Considérant que « les conditions atmosphériques actuelles ne permettent pas l'utilisation des stades de football municipaux »

Publié le 21 novembre 2024

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le terrain de football au Stadium Aldebert Valette et le complexe Joliot Curie (stade Fromentin) seront interdits du mercredi 20 novembre 2024 au mercredi 27 novembre 2024 inclus pour les entraînements et les matchs officiels.

Article 2 : Monsieur le responsable des Espaces Verts, Monsieur le responsable du Service Municipal des Sports, Monsieur le Responsable du Service Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté transmise à

Monsieur le Président de L'Union Sportive Aubygeoise

Monsieur le Président de l'AAFA

Monsieur le Président des Anciens des Asturies

Monsieur le Président du District Escaut 59590 Raismes Fax n° 03 27 25 57 14

Monsieur le Président du District Artois 62800 Liévin Fax n° 03 21 45 63 21

Fait à Auby, le 👰 novembre 2024

Le Maire,

Christophe Ch

6.1_ARR_20241120_Police Municipale_C.CHARLES_146